

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 10 AOUT 2017

Convocation du 31/07/2017

20h30. Nombre d'élus en exercice : 10 - Présents 6 – Votants 7

Présents : ROSSIGNOL Patrick, LACAZE Richard, DURAND Jacques, BOUSQUET Daniel, MOESSNER Joël, MAUREL Francis.

Absent(s) excusé(s) : LOUP Gilles, FERREIRA Sabine qui donne pouvoir à LACAZE Richard, LEDOUX Maxence

Absent(e)(s) : GATIMEL Arnaud.

Monsieur le Maire constate le quorum et décide que l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : Richard LACAZE

I - Avis du Conseil Municipal sur le projet d'extension du dépôt de matériaux stériles demandé et présenté par la SECAM. : « projet dit du vallon ».

- En fonction des réunions du 8 juin, du 6 juillet et du 31 juillet 2017.
- En fonction des éléments d'évaluation
 - a- Création d'un stock de matériaux de découverte – stabilité du dépôt – perception paysagère. Réf SE 2245-2 de février 2017. *De la synthèse géotechnique (chapitre 4) et des conclusions (chapitre 5)*
 - b- Création d'un stock de matériaux de découverte – gestion des eaux. Réf SE 2245-3 de juillet 2017. *Du détail de la gestion des eaux (chapitre 2) et des modalités de gestion des eaux (chapitre 3)*
 - c- Création d'un stock de matériaux de découverte – étude écologique. Réf SE 2245-1 de juillet 2017. *Prise en compte des mesures d'atténuation associées (chapitre 5) et du planning d'intervention en fonction du § 5.2.2. (mesures de réduction)*
 - d- Courrier de la SECAM à Mr le Maire du 3 juillet 2017 (avis sur la remise en état des terrains dans le cas du projet du vallon, lieu dit « le Siala ».) et déplacement du chemin en limite du site.
 - e- Convention à définir entre la SECAM et la commune. Durée 10 ans, définir la redevance annuelle pendant la durée de cette convention (SECAM-COMMUNE-ONF) 10 % environ au bénéfice de l'ONF.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable par 5 voix pour , 1 voix contre et 1 abstention au dépôt en Préfecture du dossier de modification des conditions d'exploitation de la carrière de St Amancet (projet du vallon) en vue de son instruction.

II – Point sur captage et assainissement.

Suite à la réunion du 24 juillet 2017 avec notre bureau d'études CT2E (M.Heret), des renseignements plus précis vont devoir lui être transmis afin de poursuivre la réalisation de l'assainissement de notre commune.

Les prochains dossiers d'urbanisme transmis à la COM/COM doivent être renseignés correctement en particulier sur la partie assainissement.

Questions ajoutées à l'ordre du jour, avec avis favorable à l'unanimité :

III - Délibération sur l'achat d'une bande de terrain de la parcelle n° 1108.

Suite aux opérations de bornage de la parcelle n° 1108 appartenant à M. LACOSTE et Mme FERLICOT il est proposé d'acheter la bande de terre qui longe la voie communale au franc symbolique. Les frais étant à la charge de la commune.

Vote : pour = 7 contre = 0

IV – Délibération sur le plan de division ABRIAL/COMMUNE.

Suite aux décisions prises lors du C.M. du 11 mai 2017 sur les échanges de parcelles entre la famille Abrial et la Commune, le Maire propose de prendre une délibération.

Vote : pour = 7 contre = 0.

Questions diverses :

Le dossier complet des conventions relatives aux sentiers de randonnées du chemin des Avaris a été transmis au département pour validation.

Mme Arnaudis fait remarquer que les containers des « Trivalles » sont insuffisants. Une rénovation de cet espace containers va être réalisée.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h.

ROSSIGNOL Patrick	LACAZE Richard
DURAND Jacques	BOUSQUET Daniel
GATIMEL Arnaud - absent	LOUP Gilles - Excusé.
MAUREL Francis	FERREIRA Sabine - Pouvoir à Richard LACAZE
LEDOUX Maxence - Absent	MOESSNER Joël